L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 SEPTEMBRE 1846.

IMPRIME ET PUBLIE PAR

MAGNE & WEISSE.

No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

[illegible] ... $12

[illegible] deux fois par semaine ... $5

[illegible] sans donner [illegible]

ANNONCES. [illegible]

LES ANNONCES [illegible]

LES ANNONCES [illegible]

OFFICIEL.

AVIS est par le present donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de L'ABEILLE, pour la publication [illegible] des avis [illegible] 1843, au prix de UNE PIASTRE [illegible] par chaque publication [illegible].

Nlle-Orléans, 27 décembre 1845.

WM. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

PAQUEBOT REGULIER partant [illegible] pour VICKSBURG ET YAZOO. Le vapeur MAGNOLIA, [illegible]

THEOD. SHUTE, agent, 41, Canal.

POUR LA BALIZE. [illegible] ST. MARY [illegible]

A. LAROSE & Co, 71 Vieille Levée.

Paquebot du Bayou Sara. [illegible] CREOLE, capitaine J. M. [illegible]

P. A. CHAMPOMIER, Agent.

POUR LES ATTAKAPAS. [illegible] DR. WATSON [illegible]

JOHN HALL, 1 Four Levée.

POUR LAFOURCHE. [illegible] ST. LANDRY [illegible]

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.

PAQUEBOT REGULIER. Le steamer SULTAN, capitaine J. W. [illegible]

J. F. BLEICHER & Co., Agents.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible]

J. W. STANTON & Co.

POUR MATAGORDA. [illegible]

A. LAROSE & Co., 71 Vieille Levée.

POUR CETTE ET MARSEILLE. [illegible] PLEIADAS [illegible]

MARTIAL PLAYRET & Co.

POUR LIVERPOOL. [illegible]

L. H. GALE.

POUR LIVERPOOL. [illegible] ONECO [illegible]

L. H. GALE, 94 Commune.

POUR MARSEILLE. [illegible]

TH. BAILLY BLANCHARD, 39 Carondelet Douane.

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN DENTISTE, rue [illegible]

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orleans. 10 nov.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	Lacroix, Jules
Andert, [illegible]	Leroy, le capitaine
B	Lavigne, Auguste
Barate, Marie	M
Buronie, Veuve	Maurel, Pierre
Barbe, Louis	Magnol, Williams
	Mardi, dit Lamare
[illegible]	Meunier, Lame, Charles
D	Masset, fils
[illegible]	Margot, Charles
[illegible]	P
F	Perrin, François
[illegible]	Petre, Elisabeth
Fils, Pierre dit Alexandre	R
[illegible]	Richard, Jacques
G	Robert, Pierre
[illegible]	Rousselin, les époux
[illegible]	Renaud, Joseph
[illegible]	T
L	Trinchery, Emile
[illegible]	V
[illegible]	Vincent, Ferdinand

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Rempart et St. Pierre, est ouverte tous les jours de [illegible] à trois heures de l'après-midi.

4 sept.

A LOUER A BAIL, pour plusieurs années, un [illegible]

A VENDRE ou à louer à bail pour plusieurs années [illegible]

A LOUER pour le 1er novembre prochain, deux [illegible] Théatre d'Orléans [illegible]

J. P. PEPIN.

A VENDRE OU A LOUER.—Une maison en briques à 2 étages et contenant huit appartemens, située rue Robertson, entre les rues Ste Anne et Dumaine, près le Vieux Bassin, avec une grande écurie, cuisine, jardin, etc., le tout sur un lot de 60 pieds de face, sur 130 pieds de profondeur.

Aussi: Une autre jolie maison située rue Tremé, entre les rues Conti et Bienville. Pour les conditions, s'adresser à EDWARD BARNETT, 21, Conti.

A LOUER—Deux Magasins, situés rue du Canal, (Canal Street Row) près de la rue des Magasins, actuellement occupés par MM. Oakey & Hawkins et C. C. Lathrop & Co. On peut en prendre possession le 1er novembre 1846.

L. A. & W. BARBARIN, No. 58, Chartres.

8 sept.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE WM. A. CLARK,

Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.

2 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

WHISKEY.—40 barils vieux Whiskey, rectifié et distillé, à vendre par P. LONGIS, 7 sep 116, rue Royale.

ALUMETTES—200 grosses alumettes chimiques de New-York, à vendre par P. LONGIS, 7 sep 116 rue Royale.

VINS BLANCS Sauterne et Barsac—125 barils, à vendre par LOREILHE & Co, 10 aout Encoignure Royale et Douane.

[illegible] câpres, olives et cornichons, [illegible] Thracian, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 15 SEPTEMBRE 1846.

FIEVRE JAUNE.—Nous devons à l'obligeance de M. Vanderlinden, commis de l'hôpital de charité, le renseignement que voici: deux cas de fièvre jaune se sont présentés la semaine dernière à l'hôpital. L'un des deux malades, un Irlandais, est mort le 12; et l'autre, né à New-York a succombé le 13. Tous deux étaient depuis peu de tems en ville.

Nous citons ces deux cas pour prévenir tous les bruits exagérés que l'on pourrait faire courir: ils sont essentiellement sporadiques. Tout porte à croire jusqu'à présent que nous n'aurons point d'épidémie cette année, et chaque jour augmente les probabilités de cet heureux résultat.

LES DEUX TARIFS.

Le journal officiel de Washington a publié quelques articles de Robert J. Walker, dans lesquels le secrétaire du Trésor a établi d'assez nombreuses comparaisons entre le Tarif de 1842 et celui de 1846. Le *Patriot* de Baltimore s'est empressé d'analyser le travail de M. Walker, et il affirme qu'il est destiné surtout à induire en erreur l'opinion publique. "Que tout homme qui connait, dit ce journal, le prix que coutent à l'étranger certains articles qu'on fabrique aussi aux Etats-Unis et sur lesquels se trouve frappé le droit ad valorem, veuille bien se donner la peine d'examiner la façon dont M. Walker établit ce droit ad valorem, et il comprendra sur le champ la déception qu'on essaie. Qu'il prenne, par exemple, les bottes et bottines pour hommes. En vertu du Tarif de 1842, l'importeur paie un droit de $1 25 par paire; et l'on estime ce droit à 31 1/2 pour cent; ce qui porterait à $4 16 2/3 la paire de bottes que l'on importe principalement d'Allemagne. Or c'est à peine si les bottes coûtent dans ce pays la moitié de ce prix; si bien que le droit, au lieu d'être de 31 1/2 pour cent, approche plutôt de cent pour cent. La même erreur a lieu dans ce qui touche les souliers et les escarpins; et autant que nous pouvons le dire après un examen partiel des deux lois, on s'est de même trompé sur l'estimation ad valorem des droits spécifiques du tarif de 1842." M. Walker s'évertuait à prouver que le tarif de 1846 ne produisait que des modifications peu considérables dans les droits; et il résulte de l'observation du *Patriot* que son assertion s'appuie sur des calculs erronnés. La différence entre les deux tarifs est capitale dans bien des cas.

☞ La consistance est une qualité si parfaitement inconnue aux locofocos que nous avons pris l'habitude de ne plus nous étonner d'aucune de leurs contradictions. Nous avons dit plus d'une fois la guerre acharnée que l'*Union* a faite au Tarif de 1842; nous avons cité quelques-uns des anathèmes que cette feuille lançait naguères contre le système protecteur, et aussi quelques-uns des dithyrambes qu'elle entonnait en l'honneur du libre commerce. Elle a accepté avec une joie sans égale le Tarif de 1846, comme devant ouvrir l'ère de la liberté commerciale. Eh bien! savez-vous à quoi la même feuille s'occupe aujourd'hui? Elle entasse article sur article pour démontrer que le nouveau Tarif est d'un caractère essentiellement protecteur; qu'il est ce qu'on peut avoir de mieux dans ce genre. C'est à peine s'il est moins protecteur que l'acte de 1842. Ce changement de front si complet surprendra peut-être quelques-uns de nos lecteurs; mais ils ne doivent pas oublier que l'on s'occupe en ce moment à calmer le mécontentement de la Pennsylvanie, on travaille activement à lui faire illusion, à la *flouer* de nouveau, pour dire le mot, et il était impossible que l'*Union* ne mît point la main à l'œuvre. De là, sa conversion si subite.

LE PHÉNOMÈNE continue; la pluie a cessé; les nuages ont disparu, et ils ont été remplacés par le soleil le plus lumineux et le plus brulant qui ait jamais chauffé nos rues et nos places. Elles sont maintenant de véritables fournaises, et nous ne savons pas où il faut aller pour trouver quelque fraicheur. Avant-hier soir plus un souffle de brise n'est venu calmer l'atmosphère embrasée, et c'est à peine si la nuit a fait descendre le thermomètre de quelques degrés. Hier, il y a eu de temps à autre un peu de brise; mais elle était si rare et si faible, qu'elle semblait destinée seulement à faire mieux sentir la chaleur.

LE MESSAGER.—Ce nouveau journal que M. C. Piéron a créé depuis environ deux mois dans la paroisse St.-Jacques, nous parait appelé à prospérer. Il est bien composé et bien imprimé. Les habitans de la paroisse s'empressent déjà de lui donner leur concours; il mérite aussi la faveur de ceux d'entre nous qui veulent se tenir au courant de ce qui se passe à la campagne.

LE JEFFERSONIEN.—L'organisation intérieure de ce journal a subi depuis quelque tems d'assez notables changements. D'abord la société qui existait entre M. P. Besançon et M. Van Benthuysen, a été dissoute; voici maintenant que le rédacteur en chef de la partie anglaise, le colonel J. F. H. Claiborne, se retire et laisse tout le fardeau sur les épaules de l'unique propriétaire, M. Van Benthuysen. La retraite du colonel est une perte pour les lecteurs du Jeffersonien.

WISCONSIN.—D'après un relevé, fait en janvier dernier, la population de ce territoire s'élevait à 118,500 ames; on pensait que ce chiffre était exagéré; mais un nouveau recensement qu'on vient d'entreprendre, semble en prouver la justesse; en effet dans onze comtés, on a constaté une augmentation de 25,61 individus, sur le chiffre de janvier dernier. A ce taux le territoire aurait maintenant près de 160,000 habitans. C'est un des plus prodigieux accroissements qui se soient manifestés aux Etats-Unis, où cependant les progrès sont rapides. En 1840, on ne comptait dans le Wisconsin que 30,945 habitans; si bien qu'en six ans la population se serait quadruplée. "Il y a dix ans, dit un journal, Galena, au N. O. de l'Illinois, était la dernière limite de la civilisation, si tant est qu'on puisse dire que la civilisation existe dans un endroit où se trouvent quelques pauvres mineurs occupés de l'extraction du plomb. Greenbay n'était qu'un pauvre hameau où se faisait quelque trafic, et où se trouvait un poste militaire. Milwaukee ne valait guères mieux. Quelques rares colons se répandaient sur les frontières; mais l'intérieur du territoire n'était rien qu'un vaste désert entrecoupé de forêts de chênes, de clairières et de prairies. On était obligé d'expédier de New-York des cargaisons de porc, de farine et de patates pour nourrir les émigrants. Maintenant des villes de commerce qui compte leurs habitans par centaine, se sont élevées sur les bords du lac et sur ceux du fleuve qui baigne le territoire; de belles églises ont été construites, ainsi que de nombreuses écoles. Partout on rencontre des villages florissants et de belles fermes, qui donnent déjà un surplus de produit. La population se compose principalement d'émigrants de New-York et de la Nouvelle Angleterre, mêlés à d'autres qui viennent du Nord de l'Europe; ce sont principalement des Allemands et des Norvégiens.

Chronique Locale.

AVIS AUX DAMES INSTITUTRICES—Deux places d'institutrices sont vacantes dans les Ecoles Publiques de la Première Municipalité, département des filles. Le comité d'examen se réunit demain, à cinq heures de l'après-midi, à la salle du Conseil de ville, pour recevoir les ouvertures qui leur seront faites. Avis aux dames qui suivent la carrière de l'enseignement.

Le comité des améliorations, chargé par une ordonnance du Conseil de la Première Municipalité, de désigner les personnes employées dans le département de la voirie, a procédé samedi dernier à cette besogne. La plupart des anciens employés ont été renvoyés, et la forge municipale a été supprimée.

☞ Les témoignages dans l'affaire de P. A. Dubord, prévenu de l'enlèvement d'une esclave, devaient avoir lieu hier matin, devant le recorder Baldwin, mais M. Dubord n'ayant pas comparu, l'affaire a été renvoyée, sans autre examen préalable, pardevant la 1re Cour de district, et le montant du cautionnement porté de $1000 à $2,500.

BLESSURES.—Patrick Mahen, accusé d'avoir porté des blessures à son beau-frère, a été arrêté et conduit hier matin devant le recorder Baldwin, lequel a différé l'examen jusqu'à la semaine prochaine.

James Quin dit Daily, prévenu d'avoir enfoncé quelques malles à bord d'un bateau à vapeur, pour enlever ce qu'elles contenaient, a comparu hier devant le Recorder de la 1re municipalité et a été renvoyé pardevant la première Cour de district.

Un homme mis avec une certaine recherche, mais dont nous ignorons le nom, est tombé subitement hier matin dans la rue du Canal. Transporté chez lui, il a expiré peu d'heures après. La mort a été sans doute produite par un coup de soleil.

VOL DE CHEVAUX.—L'esclave Félix, appartenant à Mme. Céleste, f. d. c. l., a été arrêté hier, sous l'inculpation d'avoir enlevé un cheval des écuries de MM. Rufius Cain. Il comparaitra ce matin devant le recorder Génois.

COUP DE SOLEIL.—Un Allemand du nom de Sterman Vogt, âgé d'environ quarante ans, est mort dans la soirée de dimanche, des suites d'un coup de soleil. Le décès ayant un caractère de soudaineté, le coroner a été appelé à faire une enquête. Le verdict a été celui-ci "mort d'un coup de soleil".

VOL.—L'esclave Rose, appartenant à M. Flathman, a été conduite hier devant le Recorder Génois, sous l'inculpation d'avoir volé une cuiller d'argent, une nappe, &c. Rose déclarant qu'elle a trouvé et non soustrait ces objets, le Recorder a ordonné que son maître fournit caution pour la comparution de la prévenue devant un tribunal compétent, dans le cas où le délit serait avéré.

AGRESSION.—Une double plainte a été portée hier devant le Recorder Génois contre le nommé Pierre Boulard. Il est prévenu, d'abord d'avoir violemment assailli Jean Guillaume Halen, dans un magasin de la rue Bienville, et ensuite d'avoir enlevé avec les dents une partie du pouce de Pierre Fernand, lequel était intervenu pour mettre le holà entre les combattans.—Boulard sera examiné ce matin.

ENQUETE.—Une enquête a été tenue hier très tard, sur le corps d'un homme, mort subitement à son domicile, dans la 3e municipalité.

EGRATIGNURE.—J. D. Brewer, a été arrêté hier par la police de la 1re municipalité, pour avoir blessé le nommé Nicholas Dobbin. La blessure n'offre aucun caractère de gravité, et il est même probable que Brewer soit mis en liberté, car personne n'a encore songé à porter plainte contre lui.

EUROPE.

La malle s'est enfin décidée à nous apporter nos journaux français; mais elle semble ne l'avoir fait qu'à regret: elle ne nous les a délivrés que vers deux heures et demie.

Le sommaire télégraphique que nous avons publié ces jours derniers, a donné un sommaire suffisant des faits relatifs à l'Angleterre. Nous n'empruntons donc à nos journaux que des détails sur la France. Demain nous publierons la correspondance que nous adresse de Paris notre Editeur en chef, et nous commencerons la seconde partie des *Mémoires d'un Médecin* que nous continuerons activement.

France.

ELECTIONS.—La France électorale se compose de 459 arrondissements, représentés à la Chambre chacun par un député. Voici comment, d'après la *Presse*, se compose la Chambre nouvelle:

Députés conservateurs réélus,	207	291
Députés conservateurs nouveaux,	84	
Députés de l'opposition réélus,	135	168
Députés de l'opposition nouveaux,	33	
Total....		459

Ces 459 nominations, forment bien le chiffre des arrondissemens représentés dans la chambre.

Le nombre des conservateurs composant l'ancienne legislature qui n'ont pas été réélus en 1846 est de 57.

Celui des députés de l'opposition qui se trouvent dans le même cas est de 60.

Sur les 57 députés conservateurs non réélus, 24 ne s'étaient pas représentés, et ont par conséquent été remplacés sans avoir pris aucune part à la lutte électorale. Sur les 33 autres, 20 ont vu leur mandat passer entre les mains d'hommes professant la même opinion qu'eux-mêmes. Restent 13 seulement qui ont été vaincu dans l'acception politique de ce mot.

Sur les 60 députés de l'opposition non réélus, 16 ne s'étaient pas représentés. Sur les 44 autres, il y en a 7 qui n'ont été remplacés que par des candidats de leur propre opinion. Restent donc 37 qui ont succombé sous les votes de majorités conservatrices.

Tel est, en deux mots, le résultat final des élections de 1846.

Le *National* de son côté fait un relevé du même genre dans lequel il ne comprend point la Corse:

Réélus:	ministériels....	198
—	opposans....	144
Nouveaux:	ministériels....	68
—	opposans....	30
—	douteux....	12

"Il faut ajouter que, sur les cinq élections doubles, quatre appartiennent à l'opposition et une au ministère, ce qui donne le résultat général suivant:

Ministeriels............	267
Opposans............	178
Différence en faveur du ministère.	89

"Mais restent les douze députés sur lesquels il y a doute encore. Où iront-ils? Très vraisemblablement aux vainqueurs, pour la plupart: c'est dans la nature de l'espèce. Si on leur adjoint les deux députés qui seront nommés en Corse sur la désignation du suzerain du lieu, M. Sébastiani, on peut dire que *la majorité du ministère*, majorité certaine, compacte, sera de CENT VOIX, *sinon plus*."

Et la *Presse* qui cite le calcul du *National* l'accompagne des réflexions suivantes:

"Le *National* est plus ministériel que nous; nous sommes moins optimistes que lui, car nous sommes loin de croire que le ministère dispose de la majorité considérable dont on se plait à le gratifier avec tant de largesse. L'avenir prononcera qui du *National* ou de nous est dans le vrai.

"Ce que nous ne contestons pas, c'est que l'opposition de toutes couleurs et de toutes nuances ait été battue à plates coutures dans les dernières élections; mais ce que nous contestons, c'est que le parti conservateur soit revenu sans être profondément modifié dans son esprit; c'est que désormais il veuille se renfermer dans le rôle passif que M. de Lamartine a défini par un mot devenu célèbre. Ne nous faites pas dire plus que nous ne voulons dire. Nous ne disons pas que le parti conservateur tout entier ait changé d'esprit; il y a dans son sein des hommes dont l'immobilité même de la *borne* ne donnerait pas encore une suffisante idée; mais nous disons que la majorité nouvelle se compose d'un grand nombre de nouveaux et même d'anciens députés qui comprennent que le frein qui sert, dans les pentes, à modérer la vitesse des convois, et à prévenir ainsi de graves accidents, devient lui-même une cause d'accident si, quand la pente est franchie, on oublie de rendre aux roues la plénitude de leur liberté. Le sol sur lequel nous marchons maintenant est parfaitement uni; nous pourrions plutôt que nous ne devendrions, c'est donc le moment ou jamais de desserrer le frein. Voilà ce que nous avons entendu dire autour de nous depuis deux mois par tous les candidats et par tous ceux des députés que nous avons déjà vus. Nous ne sommes ici qu'un écho.

"Oui, sans doute, la cause de la paix et de l'ordre a recruté une majorité considérable; mais il reste à savoir si on dira d'elle *la majorité du ministère*, ou si on dira du cabinet *le ministère de la majorité*. Nous croyons, nous, que le *National* se presse trop en se servant de ces mots: *La majorité du ministère*, et qu'aujourd'hui il serait plus juste d'employer ceux-ci: *le ministère de la majorité*."

Les élections de Paris ont été chaudement disputées. Sauf M. Casimir Perrier qui l'a emporté dans le 1er arrondissement sur le général Lamoricière et M. Beudin qui a battu M. Bethmont dans le 8e, tous les arrondissements de la capitale, ainsi que Sceaux et St. Denis, se sont prononcés en faveur des candidats de l'opposition. La lutte la plus vive a eu lieu dans le 2e arrondissement où le Maire, M. Berger, avait pour adversaire M. Jacques Lefebvre, banquier fort influent. La première épreuve n'a donné aucun résultat; il a fallu un scrutin de ballotage qui a eu lieu le lendemain, 3 août; voici ce qu'en dit une correspondance de cette date:

"Le scrutin de ballotage qui a eu lieu aujourd'hui dans le deuxième arrondissement, entre MM. Lefebvre et Berger, a été un véritable événement à Paris. Toute la journée, les boulevarts des Italiens et Montmartre, les passages de l'Opéra, les rues de Pinon et Grange-Batelière, la place de la Bourse et les abords de toutes les sections étaient encombrés d'une multitude remuante et passionnée. On eût dit que le salut de l'état dépendait de cette élection.

"Les amis de M. Lefebvre invoquaient ciel et terre pour leur candidat de prédilection; ceux de M. Berger n'étaient ni moins fervens, ni moins douteux du succès.

"Tous les clubs des boulevarts étaient pleins comme en hiver."

"P. S.—Au moment où nous allons fermer notre lettre, des cris de joie et des applaudissemens se font entendre dans la cour de la mairie du deuxième arrondissement. M. Berger, candidat de l'opposition, l'a emporte au deuxième tour de scrutin contre M. Jacques Lefebvre, pritchardiste, à 79 voix de majorité. Que la pairie soit légère à M. Lefebvre, qui va certainement d'ici à peu de jours être enterré dans les catacombes du Luxembourg!"

On lit dans une lettre du 4 sur le même sujet:

"Hier soir, un cortège de dix-huit voitures, se suivant à la file, est arrivé devant l'hôtel de M. Jacques Lefebvre. Chacun se mettait sur les portes: on croyait que c'était une grande députation d'électeurs qui venaient féliciter M. Jacques Lefebvre sur son élection. Mais pas une seule portière ne s'est ouverte. On a vu seulement les dix-huit cochers mettre pied à terre; ils venaient réclamer le prix de leur journée employée à voiturer les amis du candidat."

Sur les élections des départements, nous recueillons un peu au hazard quelques paragraphes détachés.

M. de Lamartine a été réélu à Macon à l'unanimité, moins onze bulletins blancs.

—L'étoile des Decazes a pâli dans les dernières élections. M. le vicomte Decazes, frère du duc, est tombé à Alby. M. le duc a succombé lui-même dans la personne de son candidat, M. de Larochefoucault-Liancourt, à Libourne, où M. Feuillade-Chauvin a triomphé, malgré la coterie Decazes. Enfin, et pour comble d'affliction, M. de Sainte-Aulaire, fils du beau-père de M. Decazes le duc, est resté sur le terrain à Nontron, et a cédé la place à l'honorable M. Dussolier, que l'opposition à la chambre regrettait sincèrement.

—Les journalistes s'étaient présentés en grand nombre aux élections générales, et la prochaine législature en comptera au moins une dixaine.

Les journalistes de l'opposition nommés députés, sont M. de Lesseps, de l'*Esprit Public*, à Villeneuve; de Chambolle, du *Siècle*, à Bourbon-Vendée; Léon Faucher, ex-rédacteur en chef du *Temps* et du *Courrier Français*, à Reims; Louis Reybaud, rédacteur du *Constitutionnel*, à Marseille; de Genoude, directeur de la *Gazette de France*, à Toulouse.

Les journalistes conservateurs qui siégeront à la chambre sont: MM. Emile de Girardin, directeur-gérant de la *Presse*, à Bourganeuf; Teisserenc, ingénieur et rédacteur de la *Presse* pour les questions de chemins de fer, à Pezenas; Saint-Marc-Girardin, rédacteur du *Journal des Débats*, à Saint-Yrieux.

Les autres candidats ministériels, appartenant au journalisme, ont été moins heureux. M. Michel Chevalier, des *Débats*, n'a pas pu se faire réélire à Rhodez, et le même journal n'a pas pu obtenir non plus l'élection de MM. Cuvillier-Fleury et Alloury, en sorte qu'il ne sera plus représenté à la chambre que par M. Saint-Marc-Girardin, qui, dans bien des cas, s'est montré en opposition avec le ministère.

Enfin, les deux représentans de l'*Epoque*, MM. Félix Solar et Granier de Cassagnac, ont échoué, l'un à La Réole, et l'autre à Castel-Sarrazin.

—L'élection de M. André Kœchlin à Altkirch, a été enlevée à l'aide de bouteilles de vin de Champagne. Voici à ce sujet ce qu'on lit dans une lettre adressée au *Courrier d'Alsace*:

"Vous direz ce qui a été consommé à l'auberge de la Tête-d'Or, à Altkirch, est chose presque impossible. Vous en jugerez par un détail. Comme il aurait été difficile de tenir un compte régulier, surtout à l'endroit du liquide, on a fait un inventaire de la cave de l'auberge avant les ripailles; il a constaté la présence entre autres de quinze cents bouteilles de champagne; le lendemain du grand jour il n'en restait plus que vingt, et aujourd'hui mardi, l'aubergiste n'a pas encore pu parvenir à établir un compte définitif."

—Trois départemens se sont prononcés en masse pour l'opposition. Ce sont ceux de l'Aisne qui compte parmi ses représentans M. Odilon Barrot, de Maine et Loire, où l'on ne voit pas figurer un seul nom remarquable, et de la Vendée où figurent M. Isambert, l'incarnation de la vieille opposition, et M. de Chambolle, l'incarnation du vieux journalisme. Par contre, 19 départemens sont essentiellement conservateurs: ce sont ceux de l'Ain, de l'Aude, de la Charente, de l'Aveyron, du Gers, des Basses Pyrenées, du Rhône qui nomment chacun cinq députés; des Basses Alpes qui en choisit deux; du Cantal, de la Corrèze, de la Haute Marne et de Vaucluse qui en nomment quatre; de l'Hérault, de la Meurthe et du Bas Rhin qui ont six représentans; des Landes, de la Haute Loire, de la Lozère, et des Hautes Pyrenées qui n'en ont que trois. Les autres départements se sont partagés entre les candidats du ministère et ceux de l'opposition, ayant soin de laisser en général l'avantage aux premiers.

—Les journaux de l'opposition sont pleins d'anecdotes relatives aux élections; et Dieu sait s'ils épargnent les candidats ministériels. Les quelques faits que nous avons cités plus haut, suffisent d'ailleurs à en donner une idée.

RÉUNION DES CHAMBRES.—Les Chambres se sont réunies le 17, et le roi en a fait l'ouverture par un discours que l'on trouvera plus loin. Voici quelques paragraphes qui forment en quelque sorte l'introduction de cette solennité; ils sont en général empruntés aux journaux de l'opposition:

PARIS, 10 août.—Le ministère ne s'endort pas sur ses lauriers, et les succès qu'il vient de remporter dans les élections ne semblent pas devoir le dispenser de prendre les mêmes mesures de précaution et de sûreté dont il s'entourait autrefois, lorsqu'il croyait son existence en péril. C'est ainsi que M. Duchâtel, dans une circulaire qu'il a adressée à tous ses préfets, pour leur témoigner sa satisfaction du zèle qu'ils ont montré dans leur campagne électorale, les prie de vouloir bien inviter les députés dont le vote lui est acquis à ne pas négliger de se rendre à Paris, pour assister à la courte session qui va avoir lieu. Le ministère tient à passer tout de suite la revue de ses forces et à nous les montrer en ligne; il pense que cela produira un bon effet, et qu'un certain nombre de gens indécis, en voyant ses gros bataillons, leur bonne tenue, et la précision avec laquelle ils manœuvrent, se décideront à s'enrôler dans son armée. On doit donc s'attendre à voir tout le parti ministériel sous les armes le 17 août et jours suivans.

Il ne faut pas croire, du reste, que ce soit seulement le désir d'impressionner les imaginations qui ait fait appeler à Paris la majorité. Le ministère sait mieux que personne ce qui vient de se passer dans les élections, puisque c'est d'après ses ordres que ses agens ont manœuvré; il sait que l'opposition lui en demandera compte, et voilà pourquoi il veut être entouré de tous ses amis. Si la gauche s'avisait encore une fois de demander une enquête sur certaines élections, il faudrait se trouver en nombre pour repousser toute proposition de ce genre. Si elle voulait élever la voix par trop haut, il faudrait également avoir sous la main des gens dévoués pour lui fermer la bouche. Voilà pourquoi tous les députés ministériels, tous ceux qui ne trouvent pas que le gouvernement soit suffisamment impopulaire et qui veulent soutenir M. Guizot, vont être invités à se rendre exactement à Paris pour l'ouverture de la session.

—Voici en quels termes le *Journal des Débats* annonce la séance royale qui doit inaugurer la session qui s'ouvre le 17 de ce mois:

"On assure que le roi ouvrira cette session en personne, et que S. M. se bornera à exprimer en quelques mots sa satisfaction de voir réunis autour de lui les représentans de la nation. Les chambres répondront par une adresse aux paroles du roi, et, après la vérification des pouvoirs des députés, la nomination du président, des vice-présidents, des secrétaires et des questeurs, la session sera prorogée à l'époque ordinaire, c'est-à-dire à la fin du mois de décembre ou au commencement du mois de janvier. C'est à cette époque que sera prononcé le discours d'ouverture habituel."

"On sait que la session préparatoire, qui s'ouvrira le 17 août, ne se prolongera pas au-delà des premiers jours de septembre."

PARIS, 12 août—Les députés commencent à arriver à Paris. On en comptait aujourd'hui une centaine qui ont donné leurs adresses au secrétariat de la questure de la chambre. Il y en avait cette après-midi, à la salle des conférences, environ quarante, parmi lesquels on remarquait MM. Sauzet, Dufaure, Casimir Perier, marquis de Guiche, le baron Lecoulteux, Charles Lesseps, Pieron, Ardant, Clément, baron Desmousseaux de Givré, marquis de Larochefoucault-Liancourt, et beaucoup de députés nouveaux. Chacun de ces derniers s'empressait de choisir sa place.

Dimanche prochain 16, à deux heures, les députés se réuniront en séance préparatoire. Ils constitueront le bureau provisoire de la chambre.

Le premier doyen d'âge est M. Dupont (de l'Eure); M. Clément (du Doubs), et M. Sapey viennent ensuite. M. Sapey sera président, M. Dupont (de l'Eure) ne devant pas assister aux premières séances, et M. Clément déclinant cet honneur pour rester dans son inamovibilité de questeur.

Les quatre plus jeunes députés rempliront les fonctions de secrétaires: ce sont MM. le marquis de Guiche, marquis de Castellane, Hanez Caparede, Sagno.

Après la première séance, mardi 18, la chambre se partagera, par la voie du sort, en neuf bureaux, pour vérifier les pouvoirs. Les procès verbaux d'élection sont, avec les pièces justificatives, répartis entre les neuf bureaux et examinés par des commissions de trois membres au moins, formés dans chacun d'entre eux par la voie du sort. Les élections non contestées sont soumises immédiatement à la chambre par un rapporteur nommé à cet effet par chaque bureau.—Les rapports sur les élections contestées sont présentés par des rapporteurs particuliers élus spécialement par le bureau.

Après la vérification des pouvoirs, la chambre nommera son président, ses quatre vice-présidens, ses secrétaires et ses deux questeurs pour tout le cours de la législature.

M. Sauzet sera, dit-on, le candidat porté par le ministère à la présidence. Les noms de MM. Dupin et Dufaure sont mis en avant par certaines fractions de la chambre.

"Dans la courte session qui va avoir lieu, disait à ce propos les *Débats*, l'opération la plus sérieuse de la chambre sera la nomination de son président. Nous ne pensons pas, du reste, que ce choix souffre de grandes difficultés. L'opposition est évidemment hors de cause, et quant au parti conservateur, les renseignemens que nous avons pu recueillir nous permettent d'affirmer qu'il portera ses voix sur le président de l'ancienne chambre, M. Sauzet.

"Nous espérons que personne, dans la majorité, ne tentera de faire une scission qui resterait certainement sans résultat. M. Sauzet est le candidat du parti conservateur; tout autre candidature, de quelque couleur qu'on essayât de la revêtir, serait une candidature d'opposition. Que chacun donc laisse le sacrifice de ses prétentions ou de ses préférences particulières. Sans aucun doute, il y a dans la majorité plusieurs hommes éminens qui pourraient partager les suffrages, si M. Sauzet n'était pas, pour ainsi dire en possession.

"Ce qui importe aujourd'hui, c'est que le premier vote politique du parti conservateur soit un vote unanime. La justice nous oblige de le dire d'ailleurs; *d'autres pourraient être aussi bons présidens que M. Sauzet, mais la chambre en trouverait difficilement un plus fidèle et plus dévoué.*"

—La séance du 17 dont aucun journal ne nous transmet la description, a eu lieu sans doute avec le cérémonial ordinaire: le roi aura été reçu avec un enthousiasme, doublé encore par le succès des conservateurs. Le discours qu'il a prononcé ne nous est donné que par les journaux anglais, et nous sommes obliges de faire repasser tant bien que mal leur traduction dans notre langue.

"Messieurs les Pairs et les Députés,

"J'éprouve une vive satisfaction à vous voir vous réunir autour de moi avec tant d'empressement. A l'époque ordinaire de vos travaux, je m'entretiendrai avec vous des affaires intérieures et extérieures du royaume. En ce moment, en convoquant immédiatement les deux chambres, pour me conformer à la charte, en appelant les Pairs nommés depuis la dernière session, et les Députés que la France vient d'honorer de ses suffrages, à venir prêter serment entre mes mains, j'éprouve le besoin de vous renouveler l'assurance de mon actif et immuable dévouement à notre patrie et de ma confiance dans les sentimens que vous professez pour moi et ma famille.

"J'ai appris dès ma première jeunesse à aimer et à servir la France. Appelé au trône par sa volonté, pour la conservation de ses libertés, j'ai voué mon existence au maintien régulier de ses institutions et au paisible développement de sa prospérité et de sa grandeur. Il n'y a point d'épreuve que je ne sois disposé à subir et que je ne sache supporter, pour arriver à ce but si cher à mon cœur. La Providence, je l'espère, me permettra, avec la coopération des chambres et l'assentiment national, d'assurer le succès de cette œuvre patriotique.

"Mes enfans et les vôtres en recueilleront les fruits, et si la France, heureuse et libre, garde un souvenir affectueux de nos communs efforts, ce sera, Messieurs, notre plus brillante et notre plus digne récompense."

ATTENTAT DE JOSEPH HENRY.—On lit dans la *Gazette des Tribunaux* du 5 août:

"Le régicide Joseph Henry continue d'être détenu au secret à la Conciergerie.

"Il ne sera transféré à la prison spéciale de la cour des pairs que lorsque la commission d'instruction, qui est la même que pour le procès de Lecomte, commencera régulièrement ses opérations. Jusque-là, c'est à M. le juge d'instruction de Saint-Didier que sont confiés les soins des enquêtes préliminaires.

"C'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé que l'on n'avait pu savoir où Joseph Henry s'était procuré les pistolets dont il s'est servi. Dès son premier interrogatoire il avait déclaré, et il n'a pas varié sur ce point, qu'il avait acheté cette paire de pistolets chez un marchand fourbisseur du quai de la Mégisserie, dont il indiquait l'adresse, en ajoutant qu'il les avait payés 25 fr., et que l'on trouverait sur ses livres la mention de cette dépense, qui pouvait remonter à six semaines.

"Il n'est qu'un seul point sur lequel il ait refusé de s'expliquer d'une manière catégorique: c'est celui de savoir la nature précise du projectile qui lui a servi à charger ses pistolets. Dans ses premières déclarations, il avait dit s'être servi de lingots ou de chevrotines; on lui demanda où il se les était procurés; il répondit qu'il les avait fait lui-même; on voulut savoir alors en quel métal ils étaient, mais sur ce point, il refusa de s'expliquer, disant que selon toute probabilité, on les retrouverait, et que lorsqu'ils lui seraient représentés, il ne ferait aucune difficulté de les reconnaitre, mais que jusque-là il ne croyait pas utile d'entrer dans des détails qui ne serviraient qu'à multiplier les épreuves de comparaisons et peut-être même des expériences sans objet sur la portée plus ou moins grande de telle ou telle nature de projectile.

"Depuis lors, on n'a pu obtenir de Joseph Henri aucune explication plus précise.

"En présence de ce refus de faire une réponse explicite sur un point capital au procès, mais dont il ne paraît pas comprendre l'importance, il semble que l'on se trouve, même involontairement, porté à se demander si même les armes étaient sérieusement chargées.

"Joseph Henry conserve, du reste, dans son étroite captivité, un calme et une impassibilité qui ne se démentent pas un seul instant. Il cause une partie du jour avec ses gardiens, paraît attendre avec impatience l'heure de ses repas, qu'il prolonge avec une sorte de sensualité, et son sommeil est tellement profond qu'il n'a pu être interrompu, dans la nuit de samedi à dimanche, par le bruyant orage qui a éclaté sur Paris."

—Il paraît douteux aujourd'hui, dit une correspondance du 6, que les fameux pistolets de poche, au sujet desquels certains préfets ont fait tant de bruit, contiennent autre chose que de la poudre. Malgré toutes les recherches auxquelles on s'est livré jusqu'à présent, on n'a retrouvé aucune des chevrotines, aucun des lingots, dont on avait dit tout d'abord qu'ils étaient chargés. Quant à Joseph Henry, les divers interrogatoires qu'on lui a fait subir sur ce point n'ont éclairé en aucune façon le mystère dont il paraît vouloir s'envelopper. Craindrait-il, par hasard, en avouant qu'il n'y avait rien dans ses pistolets, d'échapper à la mort qu'il semble avoir voulu mériter par l'acte insensé du 29 juillet?

—Le 7 août, la Chambre des Pairs a tenu une séance pour la réception de l'ordonnance qui la constitue en cour de justice pour juger l'assassin Joseph Henry.

—On lit dans la *Gazette des Tribunaux* du 13 août: "Hier, à cinq heures du matin, la commission d'instruction de la cour des pairs s'est transportée sur les lieux où Henry a commis son attentat. L'accusé avait été extrait de la Conciergerie et amené en présence de la commission.

"Toutes les recherches faites jusqu'à ce jour n'ont pu faire retrouver les projectiles qui auraient servi à charger les pistolets et dont, ainsi que nous l'avons déjà dit, Henry persiste toujours à ne pas vouloir déclarer la nature. On n'a également trouvé aucune trace de projectiles sur les murs du palais."

Voici, d'un autre coté, ce que nous lisons dans le *Journal des Débats*:

"Hier matin, vers cinq heures, avant l'ouverture des portes du jardin des Tuileries, le procureur général, le juge d'instruction, suivis de quelques témoins de l'attentat du 29 juillet, se sont rendus, avec l'accusé Henry, à l'endroit même où il s'était placé lorsqu'il a tiré sur le roi. Henry, dit-on, a indiqué lui-même la place qu'il occupait.

"La distance de cet endroit au balcon où le roi et la famille royale étaient placés serait de soixante-et-un mètres.

"On assure que Henry aurait déclaré avoir chargé chacun de ses pistolets avec un morceau de tringle de fer du calibre des pistolets."

Comme on le voit, la *Gazette des Tribunaux* et le *Journal des Débats* ne sont pas d'accord sur la question de savoir si les pistolets étaient ou non chargés, et comment ils l'étaient. Cela vient sans doute de ce que la *Gazette des Tribunaux* est un journal purement judiciaire, tandis que le *Journal des Débats* est un journal politique.

—Le bruit d'un attentat commis à Eu, sur la personne du roi, n'était rien qu'une invention. On lit dans la *Presse*, sous la rubrique de Paris, 1er août:

Le bruit a été répandu aujourd'hui dans Paris et à la bourse qu'un nouvel attentat avait été commis contre la personne du roi, à son arrivée à Eu. On prétendait même les circonstances de ce nouveau crime: le roi avait été grièvement blessé, disait-on, ainsi que la reine et la duchesse d'Orleans.

Il n'y a aucune espèce de fondement dans ces rumeurs, qui, du reste, s'étaient dissipées dès elles-mêmes dans la soirée. L'émotion a d'abord été générale dans la population parisienne; mais on a été bien vite rassuré.

A la Bourse, M. Baudemon de Richebourg, chargé de la surveillance de cet établissement, a pris soin de démentir, en vertu d'instructions officielles, les bruits qui circulaient. Nous sommes, pour notre compte, en mesure d'affirmer que le roi a écrit à Paris une lettre *datée du 31 juillet au soir*, c'est-à-dire d'hier, et que sa santé était excellente.

Il paraît, du reste, qu'il y avait un complot monté pour propager des inquiétudes parmi les populations.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Mémorial de Rouen*:

"Hier, dans la journée, le bruit a couru que le roi avait succombé à une attaque d'apoplexie en arrivant à la ville d'Eu. L'alarme s'est répandue de toutes parts, notre halle a été vivement agitée et les transactions s'en sont grandement ressenties. Nous sommes heureux de pouvoir démentir cette lugubre nouvelle et nous nous sommes empressés de le faire verbalement et par l'effort de tous nos amis, pour contrebalancer autant que possible le mauvais effet qu'elle tendait à produire, précisément un jour de marché et de réunion de tous les industriels des contrées environnantes."

Nous répétons, et cela en pleine connaissance de cause, qu'il n'y a pas le moindre fondement dans toutes ces rumeurs. Nous ignorons dans quel but elles ont été répandues. C'est, dans tous les cas, une bien coupable manœuvre, et nous ne saurions trop engager le public à se tenir en garde en ce moment contre toute tentative du même genre.

—Une dépêche télégraphique, en date d'aujourd'hui à deux heures et demie, annonce que le roi était en parfaite santé. S. M. attendait à trois heures la visite du prince royal de Bavière.

FAITS DIVERS.—Il paraît que décidément le choléra vers la fin de juillet, a fait son apparition dans quelques-uns des faubourgs de Londres.

—Comme nous l'avons dit hier, la nouvelle que le choléra avait paru à Londres avait produit dans cette ville une impression si facheuse, que le lord maire avait cru devoir par une lettre rendue publique, recommander les plus grandes précautions. La question a été portée à la tribune de la chambre des lords dans la séance du 31 juillet. En réponse à une interpellation du comte Fitz-Hardinge, le marquis de Lansdown a déclaré qu'il avait ordonné aux autorités médicales d'ouvrir une enquête [illegible]. Les résultats de cette enquête sont des plus satisfaisans. Après s'être transportés dans les maisons où l'on disait que le choléra s'était montré, les médecins ont déclaré qu'ils n'avaient rencontré aucun cas de choléra asiatique; seulement, dans quelques maisons, ils ont trouvé quelques cas de choléra ordinaire en cette saison. Lord Lansdown a recommandé à la chambre l'adoption de quelques mesures qu'il a facilitant l'usage des bains et l'ouverture des lavoirs, faisant de nature à dissiper les craintes et à garantir la santé publique.

—Méhémet-Ali est arrivé à Constantinople le 19 juillet. Les plus grands honneurs ont marqué la réception faite au vice-roi d'Egypte. A peine entré dans le kiosque qui lui était assigné pour résidence, il fut appelé dans l'intérieur du palais. Le sultan le reçut debout dans la grande salle d'audience, et, le prenant par la main, la conduisit à un fauteuil placé près du siége de Sa Hautesse. Après quoi la conférence qui se prolongea pendant une heure environ. De retour chez lui, le vice-roi reçut la visite de tous les grands personnages de l'état.

—Quelques troubles ont marqué l'élection dans la petite ville de Chateaubriand, certains journaux en ont beaucoup exagéré l'importance. Voici le fait:

Au moment où un électeur, M. de L..., sortait du collège électoral, après le dépouillement du scrutin, le bruit se répandit dans le public que cet électeur était armé de pistolets, et avant qu'il fût arrivé M. de La Bourgerie, son nom était répandu. Cet absurde bruit prit tellement de consistance que M. de L... fut assailli, frappé, terrassé, ainsi que M. du B..., qui lui portait secours. Retirés des mains de ces furieux par le commissaire de police, aidé de la gendarmerie, ces messieurs furent recueillis dans une maison particulière protégée par la gendarmerie. Aussitôt M. le procureur du roi et M. le sous-préfet accoururent et firent tous leurs efforts pour calmer les groupes qui finirent par se disperser. La nuit venue, M. de L.... a gagné sa voiture, assisté des autorités qui, en cette occasion, ont dignement rempli leur devoir.

—M. Bugeaud, réélu à une majorité de 5 voix, a fait à ses électeurs une allocution dans laquelle il a regretté de n'avoir pas eu plus de suffrages, disant que les derniers services qu'il avait rendus à la patrie lui avaient fait espérer de voir sa majorité augmenter au lieu de décroitre.

—M. Casimir Perrier, nommé député du premier arrondissement de Paris, vient de donner un bon exemple: il s'est démis de ses fonctions d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Hanovre. M. le marquis de Dalmatie et M. de Chasseloup-Laubat, tous deux diplomates et tous deux députés comme M. Casimir Perrier, devraient bien l'imiter.

—Il paraît certain que M. le maréchal Bugeaud a refusé la pairie, et que cette circonstance le met de nouveau en délicatesse avec le cabinet; mais cette fois le vainqueur d'Isly ne parle plus de démission, il menace seulement de porter à la tribune la question de l'Algérie, de reveler toutes les fautes du gouvernement, et de faire de son fameux système de colonisation, l'objet d'une proposition formelle.

—Quelques troubles ont suivi l'élection de M. Arago dans les Pyrennées Orientales. Les journaux de l'opposition prétendent que la conduite des autorités a singulièrement contribué à les aggraver.

Nouvelle-Orléans, ce 14 sept. 1846.

A monsieur l'éditeur du COURRIER,

Monsieur,

L'Abeille de ce matin contient une lettre de M. de Cournont qui me fait regretter d'y avoir inséré la mienne de la même date; mais j'ignorais cette démarche de sa part.

Je me félicite que M. de Cournont ait, par un acte, qui du reste lui fait honneur, mis fin à cette querelle entre deux compatriotes; et je saisis cette nouvelle occasion pour répéter que M. de Cournont s'est grandement trompé en pensant que je fusse son ennemi.

J'ai l'honneur d'être, &c. L. EYMA.

Marié à New-York, le 3 septembre 1846, par l'évêque Hughes, HENRY R. DAVID à Mlle ADELAIDE TEXIER, tous deux de New-York.

Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1846.

COMMERCIAL.

HAVRE—Ventes du vendredi 14 août 1846.

COTONS.

1244 balles report du matin,

30	do	Nouvelle Orleans'	76 50	—
50	do	do	76 50	—
114	do	do	76	—
100	do	do	76	—
98	do	do	73	—
24	do	do	80 50	—
102	do	Mobile,	80	—
70	do	do	77 50	—
27	do	do	76	—
50	do	do	75	—
90	do	do	74	—
50	do	do	73	—
60	do	do	72	—
44	do	Georgie,	80	—
234	do	do	67 60	—
31	do	Florides,	74	—
88	do	do	68 50	—
138	do	do	68 50	—
30	do	do	66 50	—
49	do	do	66	—

2723 balles.

HAVRE—Bulletin du 15 août 1846.

Les premières nouvelles des Etats-Unis par le Cambria, reçues hier, ont donné pendant l'après-midi une impulsion très animée à notre marché. Les ventes se sont élevées à près de 3000 balles avec fermeté dans les prix. On a enlevé promptement tous les lots que l'on dédaignait la veille, et pour les vendeurs c'est une reprise de 50 centimes à 1 franc.

Le marché s'est clos hier au soir, en très bonne tenue.

Aujourd'hui c'est jour férié ainsi que demain, les affaires ne reprendront que lundi.

Les correspondances des Etats-Unis qui nous manquaient hier, sont arrivées ce matin; elles confirment les avis que nous avons donnés.

Les rapports sur la prochaine récolte sont défavorables et maintenaient les cotons aux E-Unis à prix élevés.

Nous n'apprenons que trois nouvelles cargaisons pour notre port, ce qui nous laisse en ce moment avec huit navires attendus des ports du Sud et trois paquebots de New York, soit environ 16,000 balles.

Le marché de Liverpool ne paraît pas s'être impressionné sur ces nouvelles. Les ventes jeudi ne se sont élevées qu'à 5000 balles, à prix tenus, mais sans changement.

Les potasses d'Amérique ont été payées hier à prix plus fermes. On a pris 25 barils 1re sorte à fr 33 75, et 100 barils dito, livrables en octobre, à fr 34 25, acq.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE.
Great Britain,..........	août 26.......	septembre 22
Acadia,..........	septembre 4.......	octobre 1
Cambria,..........	septembre 19.......	octobre 16
G. Western, Matthews,	sept. 12.......	octobre 8

DATES.

New-York.......sept 8		Liverpool.......août 19	
Washington.......sept 6		Havre.......août 15	
Charleston.......sept 3		Mexique.......août 12	
Baltimore.......sept 3		Havane.......août 30	

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Barque Madeline, Shankland, Havane, J Alexander
Latrobe, Allen, Gibraltar par Vigo, J W Zacharie & co
Brick Hamlet, Robinson, Boston, G W Hynson
Goelette Zephyr, Wood, Charleston, S L & E L Levy
S Wildes, Jones, Brasos St Jago, Chas Deake & co
Steamer North Alabama, Green, St Louis, capitaine

ARRIVÉS.

Navire Edward Boustead, Arnold, de Liverpool.
Olive & Eliza, Weeks, de Kingston, Ja.
European, Whitney, de Trieste par Galveston.
Goelette Atlantic, ——, des Brasos St Jago.
Maria-Louisa, Guiraud, des Brasos St Jago.
Oregon, Leteliè, des Brasos St Jago.
Steamers Missouri Mail, Weaver, de St Louis.
Edna, Carlisle, de Mobile.
Concordia, Kaine, de Vicksburg.
Vesta, Scott, de Cincinnati.

☞ *Pour les noms des navires arrivés d'ici en Europe, voir la partie anglaise.*

LISTE DES NAVIRES

Expédiés, partis et en charge pour la Nlle-Orléans.

PORTS ETRANGERS.

LIVERPOOL.

Navire Viola, Jameson,............devant partir aout 7
Navire Hadee, Soul,..........devant succeder au Viola
Navire Trenton, Cutting,..............parti aout 7
Navire Clyde, Smith,..............parti juillet 24
Navire Sweden, Shaw,..............parti aout 13
Navire Eben Preebles, Perkins,..............parti aout 23
Navire Acteon, Daboy,..............expédié juillet 14
Navire Dunbarton, Pendleton,..............parti aout 17
Navire Robert Parker, Parsons,..............parti aout 15
Navire Columbia, Dyer,..............parti aout 10
Navire Isabella, Stewart,..............parti aout 10
Navire Nicholas Biddle, Knight,..............en charge aout 19
Navire Palmyre, ——,..............en charge aout 19
Navire Devenport, ——,..............en charge aout 19
Navire Manteo, Wiston,..............en charge aout 19
Navire Harward, Corliss,..............en charge aout 19
Navire Naragansett, ——,..............en charge aout 19
Navire Tyrone, Butler,..............en charge aout 19
Navire Hope, Soule,..............en charge aout 19
Navire Carolina, Storer,..............en charge aout 19
Navire Gossypium, Brown,..............en charge aout 19
Navire Parsee, ——,..............en charge aout 19
Navire Merchant, Prince,..............en charge aout 19
Navire Swatara, Brown,..............en charge aout 19
Navire Clinton, ——,..............parti aout 19
Navire Elizabeth, ——,..............parti aout 13
Barque George, Hutchinson,..............en charge aout 13

LONDRES.

Navire Bornholm, ——,..............en charge aout 19

HAVRE.

Navire Tremont, Taylor,..............parti juillet 20
Navire Rubicon, Thompson,..............parti juillet 30
Navire Probus, Devries,..............parti aout 14
Navire Kentucky, Rankett,..............partant sept. 1
Navire Susan Drew, Page,..............parti juin 12
Navire Leodes, Robbins,..............partant aout 20
Navire Alfred, Myers,..............parti aout 13
Navire Reform, Lewis,..............parti aout 10
Navire Hanover, Drummond,..............parti aout 5
Navire Taglioni, Rodgers,..............partant septembre 1
Navire Emperor, Brown,..............partant septembre 5

BORDEAUX.

Navire Arthemise, Lenestos,..............parti juillet 28
Navire Baron, Pascttini,..............partant aout 21
Navire Alma, ——,..............partant sept 1
Navire Mauran, Williams,..............partant en aout
Navire Apollo, ——,..............partant en aout

MARSEILLE.

Navire Jeune Lise, ——,..............partant aout 31
Navire Isaac Allerton, Torry,..............parti sept 1
Brick Antares, Cousins,..............partant juillet 31
Brick Mantreson, ——,..............partant juillet 31

NANTES.

Navire Hogarth, ——,..............parti juillet 4

LISBONNE.

Navire Diligencia, Mesquita,..............parti juillet 16

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

Séance du lundi, 7 septembre 1846.

RESOLU que des propositions cachetées seront reçues par le Conseil jusqu'au 21 de [illegible] pour [illegible] pendant une année, à partir du premier octobre [illegible] l'éclairage des fanaux de la première Municipalité, avec la meilleure huile de baleine.

Signé: JH. GENOIS, Recorder.

Approuvé le 10 septembre 1846.

Signé: A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme, A. MAZUREAU, Secrétaire.

15 sep

AU COURS D'ECRITURE DE MM. DOLBEAR

RUE DU CAMP, No. 15.

LES écoliers [illegible] 50 ans, [illegible]

La Montre [illegible] en vente [illegible]

NATHAN OULMANN.

A LOUER.—Le magasin situé rue Royale, No. 71. [illegible] S'adresser à MORGAN & Co. 15 sept 17, Canal

A LOUER.—Le magasin situé No. 52, rue Bienville, [illegible] WYLIE & EGANA, 52, Bienville

A LOUER à partir du 1er octobre, la maison [illegible] S'adresser à WYLIE & EGANA, 52, Bienville

ON désire louer au 1er novembre prochain, une bonne maison pour une famille peu nombreuse [illegible] S'adresser à B. VALLS, rue de la Commune No 26. 15 sept

A LOUER.—Pour le 1er octobre la maison au No. 66, rue Royale, coin de la rue Bienville. S'adresser à WYLIE & EGANA, 52, Bienville. 14 sept

A VENDRE—Une excellente gardienne d'enfants et domestique de maison, âgée de 17 ans et complètement garantie. Elle a été récemment employée dans ce pays. Elevée dans une bonne famille. Elle fait des habillements d'enfans et coud parfaitement.

S'adresser à H. F. SLATTER, 15 sept 56, Esplanade.

AUX IMPRIMEURS.

ON a besoin d'un compositeur français pour aller travailler à la campagne. S'adresser immédiatement à l'imprimerie de Gaux & Co., rue de Chartres, No. 112.

AUX HABITANS SUCRIERS.

CHAUDIERES en fer forgé, de qualité supérieure, des manufactures de Edwin Maw, de Liverpool, récemment reçues par le navire Edward Boustead, des dimensions suivantes:

46 sur 18 pouces.
54 sur 20 pouces.
60 sur 22 pouces.
74 sur 24 pouces.
80 sur 29 pouces.

A vendre par WYLIE & EGANA, 15 sep 52 Bienville.

CHAPEAUX—En débarquement du navire Queen Victoria, de la barque Louisa, etc. 70 caisses chapeaux de différentes marques, Palo Alto, chapeaux de soie, de Russie, de feutre, etc., à vendre à bon marché par FROST & Co., 15 sep 10 Magasins.

BOTTES et Brodequins Russett—3000 paires en magasin et en débarquement de la barque Thetus et à vendre par G. W. DUNBAR, 15 sept 30 Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—En débarquement des navires Robert G. Shaw, Oswego &c. 2000 caisses venant directement des manufactures, à vendre à des conditions libérales par FROST & Co., 15 sept 10, Magasins.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du H. W. Tyler, venant de Bordeaux:

50 barriques Vin rouge Montferrant;
50 do do St. Julien;
50 demi barriques Vin blanc, Haut Sauterne;
100 caisses Cerise à l'eau de vie, nouvelle récolte.

15 sept N. DUDOUYT, 13, Toulouse.

CAFE de Rio—4000 sacs fin vert, en sacs doubles et simples, à vendre par J. W. STANTON & Co., 15 sept Enc. Magasins & Lafayette.

FOIN de l'Est—250 balles, à vendre par J. W. STANTON & Co., 15 sept Enc. Magasins & Lafayette.

HUILE de blanc de baleine—3000 gallons, épurée, d'hiver, à vendre par J. W. STANTON & Co., 15 sept Enc. Magasins & Lafayette.

BLANCS de baleine—250 caisses assorties de grandeurs, à vendre par J. W. STANTON & Co., 15 sept Enc. Magasins & Lafayette.

EN débarquement du H. W. Tyler, de Bordeaux:

32 paniers vin rouge;
300 do cérises à l'eau de vie;
54 do fruits au jus;
10 do prunes en jarres.

A vendre par R. CAHUZAC, 15 sept 34, Vieille Levée.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—331 caisses en débarquement des navires Berlin, R. G. Shaw, Union, Queen Victoria, et de la barque Iris, à vendre par R. G. HOBBS, 12, Douane. 14 sept.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—200 caisses en magasin, comprenant un assortiment varié de chaussures fraiches, à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue Douane.

Aussi:—246 caisses en débarquement des barques Manchester, Orbelin et Oneco. 1 sept

UN bon jardinier peut trouver immédiatement de l'emploi en s'adressant 48, rue Bienville. On le désire muni de bonnes recommandations. 14 sept

A VENDRE en débarquement de la barque H. W. Tayler, de Bordeaux:

80 barriques vin rouge;
100 paniers vin blanc, Haut-Sauterne,
400 caisses cérises à l'eau-de-vie, nouvelle récolte,
90 do fruits à l'eau-de-vie, nouvelle récolte;
100 caisses absynthe, marque Sauvajol Bruneton & co.

A vendre par POUJET fils, 14 sept 147, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse.

EN débarquement du navire H. W. Tyler, de Bordeaux, 90 barriques vin St. Julien de 1841, 32 demi barriques vin blanc Haut Barsac, 98,500 bouchons de diverses dimensions, 20 quarts pipes eau-de-vie de F. Godard & Co. EUG. ROCHEREAU & Co., 14 sept 17 et 19 St Louis.

EAUX-DE-VIE, sous la clé de la douane—A vendre par les soussignés, 9 demi pipes Castillon de première preuve, de 1825, 6 quarts pipes idem 1825, 3 demi pipes id. 1815, 6 quarts pipes 1815, 100 quarts pipes Ph. Godard & Co., 4 demi pipes Pinet, Castillon & Co. de 4ème preuve, 5 quarts pipes idem, 45 demi pipes J. J. Dupuy, 50 quarts pipes idem, 15 demi pipes et 20 quarts pipes Legier frères, couleur pâle et foncée, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., 14 sept 17 et 19 St. Louis.

VINS ROUGES en caisses, tels que Chateau Lafitte et Chateau Latour, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., 14 sept 17 et 19 St Louis.

CHAMPAGNE—80 paniers, marques Oregon et Californie, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., 17 et 19 St Louis.

EXCELLENT vin vieux—8 barriques Chateau de Poyreleabade, de 1841, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co., 14 sept 17 et 19, St Louis.

VERITABLE absynthe [illegible] & fils, de Couvet, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., 14 sept

SARDINES [illegible]

[illegible] G & B. BOCHARAN & Co.

ÉCOLES PUBLIQUES DE LA PREMIERE MUNICIPALITÉ.

AVIS est par le présent donné qu'il y a des vacances [illegible] Les dames qui désirent se présenter pour ces places, sont prévenues que le comité d'examen [illegible] à la salle du Conseil de la première municipalité.

Par ordre du comité, J. REYNES, 15 sept Secrétaire.

ADJUDICATION AU RABAIS.

☞ Les constructeurs de navires de cette ville sont prévenus que l'état des réparations à faire au brick goëlette français la LAURE, capitaine Tollard, est déposé au consulat de France, où ils pourront en prendre connaissance, et où seront reçues des soumissions cachetées jusqu'au 15 courant.

11 sept BERTRAND & RISOS.

CONSULAT D'ESPAGNE,

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONTRAT A LA GROSSE.

ON demande à la chancellerie de ce consulat $6,500 à 6,800 à la grosse pour répondre aux réparations des avaries qu'a souffert le brick espagnol CECILIA, capitaine Jean Manuel Arteta, dans sa traversée de Vera Cruz à la Havane.

Les soumissions devront être faites par lettres cachetées déposées à ce consulat, jusqu'au mercredi 16 du courant, à midi, heure à laquelle elles seront prises en considération et qu'il sera décidé sur celle qui sera acceptée.

Nouvelle-Orléans, 12 septembre 1846.

JOSE IGNACIO CRUZAT. No. 73, [illegible]

☞ Le brick Cecilia est amarré en face de la halle aux viandes, dans la première municipalité. 14s—3

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des Compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIERES et de FEU, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies sus-nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle Orleans.

☞ *Le bureau est au No. 47, rue du Camp.*

W. R. FOSDICK, G. C. LAWRASON, 14 sept—1an. Agents.

CONDUIT aux épaves de la première municipalité—Rue Domaine, entre Derbigny & Roman.—Une VACHE grise tachetée, les oreilles rouges, les cornes percées, marquée aux oreilles, sans aucune autre marque, ni étampe apparente. Un CHEVAL bai, les crins coupés sans aucune autre marque ni étampe apparente, ayant des harnais.

Si d'ici au 26 septembre les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par E. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL, 15 sept. Gardien des épaves.

FEVES—60 barils fèves blanches, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 14 sept 92 Tchoupitoulas.

CORDE d'emballage—100 rouleaux lre qualité, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 14 sept 92, Tchoupitoulas.

HUILE DE LARD—120 barils huile pour l'hiver, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 14 sept 92 Tchoupitoulas.

CERISES à l'Eau-de-Vie—50 caisses cerises de la marque Chemolt, à richesse, en ette et de la nouvelle récolte, à vendre, en débarquement du navire Tyler, de Bordeaux, par LOREILHE & Co., 11 sept Enc. Royale et Douane.

FARINE—300 barils farine Eagle, 300 do Missouri mill, 175 do Washington, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 12 sept 34, Tchoupitoulas.

TRAITES sur Paris, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co., 14 sep 20 St-Louis.

TRAITES sur la Havane, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co., 14 sep 20 St Louis.

CAFE—100 sacs havane, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co., 14 sep 20 St Louis.

CIGARES—50 milliers, [illegible], à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co., 14 sep 20 St Louis.

HUILE Espagnole—200 potiches, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co., 14 sep 20 St Louis.

TABAC—50 balles de Cuba [illegible], à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co., 14 sep 20 St Louis.

INDUSTRIE COLONIALE.

JOHN A. LEON, Ingénieur Civil,

Office 34, FAUBOURG [illegible]

CONSTRUCTEUR de machines et [illegible]

Aux Habitans Sucriers.

LES soussignés, agents de la FONDERIE DE M. DAVID GRIFFEY [illegible]

10 sept—1an AUGUSTIN & THIBAUT, 25, Vieille Levée.

AUX HABITANS SUCRIERS

UN raffineur de sucre, de profession, [illegible]

AUX HABITANS—Les soussignés, agents pour les couvertures de tôle [illegible] Magasin des Fabricants de M. H. DE GOER & RIFFLARD [illegible] 21, rue des Magasins.

AUX HABITANS SUCRIERS.

CHAUDIERES à sucre en fer forgé, venant des forges d'Edwin Maw de Liverpool, de différentes dimensions, à vendre par [1 sept] WYLIE & EGANA.

A VENDRE par le soussigné—50 barriques vin de Marseille (Bergasse et Bandol). S. V. BARRETT, 12 sept 21, Gravier.

A VENDRE par le soussigné—4000 demi boites sardines, marque Rodel, en caisse de 50 1/2 boites, 2000 grandes boites, do do do, 50 à la caisse, 1000 1/4 do 100 à la caisse. S. V. BARRETT, 21 Gravier. 12 sept

A VENDRE par le soussigné—1000 caisses vin rouge des bouteilles, St. Julien et Cantenac. 150 caisses vin de 24 1/2 bouteilles Larose. 75 caisses vin blanc Haut Sauterne et Barsac. S. V. BARRETT, 21 Gravier. 12 sept

AMIDON—50 bts amidon de la Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 12 sep 26, Vieille Levée.

TABAC—De Cuba et Vuelta de Abajo, pour cases et tripes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 12sep 26, Vieille Levée.

INDIGO de Guatemala, à vendre en magasin, par TROISGROS & LAMPRE, 12 sep 26, Vieille Levée.

MIEL blanc de la Havane—A vendre par TROISGROS & LAMPRE, 12 sep 26, Vieille Levée.

P. ARPIN, PROFESSEUR,

109, rue Bourgogne, entre St. Louis et Conti.

LEÇONS particulières en ville et chez lui. Langues anciennes, français, histoire, géographie, littérature, mathématiques, &c.

S'adresser à son domicile, rue Bourgogne ou au bureau de l'Abeille.

SATINETS—5 caisses satinets de la dernière mode et à vendre à bon marché par NORTH & BROTHERS, 11 sep Encoignure Magasins et Commune.

NOURRICE—On demande une bonne nourrice bien recommandée. S'adresser au No 44, rue Royale.

BOTTES, Souliers et Brodequins—156 caisses en débarquement des navires Oneco, Shaw et Win Goss, comprenant un assortiment complet pour la saison, à vendre par G. W. DUNBAR, 2 sept 30 Douane.

CHANGE sur France, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 2 sept 90, St Louis.

EN débarquement du navire Diogene, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:

50 barriques vin rouge de la marque Bandol.

2 sept AUG. MOLIER, 90, St Louis.

A VENDRE, en débarquement du navire Thracian de Bordeaux:

30 barriques vin rouge ordinaire,
100 barils vin blanc,
40 barriques vin rouge médoc 1840,
25 caisses vin rouge Chateau Giscours 1840,
200 caisses absynthe, marque Sauvajol Bruneton & Co.
50 do Curaçao surfin,
100 paniers gingnolet d'Angers,
40 paniers bouchons à damejeanne,
60 millions bouchons ordinaires pour vin,
1100 boites et 1/2 boites sardines à l'huile.

POUGET FILS, 1 sept 147, rue Royale entre St. Louis et Toulouse.

DIVERS—250 sacs vieux café Java du gouvernement, 400 colis sucre en pains, terrasse et en poudre, 400 colis thé impérial, en boites de 6, 12, 13 lbs, 50 barriques riz de la Caroline, 100 caisses chandelles adamantines, 40 surons indigo, 200 milliers cigares, 12000 caisses sacs en pâte, de 2 boisseaux et demi, 100 sacs poivre, 50 dito piment, 100 barillets maquereaux No. 3, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 1 sept 40 Gravier.

ARTICLES DIVERS—80 caisses huile de Plagnol, 45 do eau de fleur d'oranger, 2 do vin Médoc, 6 do papier français, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 12 sept 34, Tchoupitoulas.

TOILE ET CORDE d'Emballage—500 pièces toile et 300 colis cordes, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 12 sept 34 Tchoupitoulas.

CHANGE sur Paris et Londres, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 12 sept 34 Tchoupitoulas.

COGNAC—12 demi pipes Cognac, marque de l'Aigle, venant d'arriver, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 12 sept 34 Tchoupitoulas.

CIGARES—200,000 cigares de la Havane, comprenant des Regalias, Canones, Millares, Panetelas, des marques les plus réputées, à vendre en magasin par REYNAUD, CUCULLU & Co., 12 sept 34 Tchoupitoulas.

COTONNADE—150 aunes Cotonnade des Attakapas, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 12 sept 34 Tchoupitoulas.

FARINE—150 demi barils farine de ménage, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 12 sept 34 Tchoupitoulas.

FARINE—300 barils Star, de St. Louis, 300 barils St. Louis City, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 12 sept 34, Tchoupitoulas.

BOMBAZET noir—Quelques caisses Bombazet noir, qualité supérieure, en débarquement du navire Gen. Baveau, de Liverpool, importé expressément pour ce marché, et à vendre en gros, à bas prix. H. DE GOER & RIFFLARD, 20 aout 21, rue des Magasins.

CIGARES de la Havane—[illegible] Cigares des meilleures [illegible], importés et à vendre à bas prix pour [illegible], par HEPBURN & TURPIN, No. 11, rue Royale.

[illegible] G & B. BOCHARAN & Co.

Le Remède Magique de Dalley, d'après la recette primitive et le seul véritable.

LA MERVEILLE DU SIECLE.

Ce remède a plus de pouvoir et exerce une plus grande [illegible] les brûlures, les plaies et les inflammations. Les médecins [illegible] brûlures, est calmée instantanément [illegible]

RHUMATISMES, inflammations, hémorroïdes, maux d'yeux, faiblesse des reins, plaies, engelures, rhumes, maladies de peau, contusions, foulures et entorses, boutons produits par la rougeur, maladies de poitrine, en un mot toutes les maladies dont on peut être atteint. La célébrité de ce remède ne pouvant manquer d'exciter la convoitise de certaines gens sans aveu, qui cherchent toujours à contrefaire les véritables médicaments.

☞ Chaque pot de notre remède porte la signature écrite du propriétaire, H. DALLEY, sur l'enveloppe. Il n'y a que ceux là de véritables, et les autres sont des remèdes falsifiés.

En vente à l'Entrepôt du Sud de Dally 151, rue Chartres. 7 sept—1m

☞ ATTENTION—Les articles ci après sont vendus seulement au dépot véritable du Remède Magique de Dalley, 59, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Potion pour la fièvre aigue, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix, Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays, pour les hémorroïdes, remède contre la migraine, remède de Bernard, contre la colique, Teinture de fleurs pour les cheveux, vernis pour les poëles, tuyaux et grilles, Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. 17 Juin

TOILE A DRAPS, ECRUE—100 balles toile à draps, écru, de qualités assorties, venant d'être reçues et à vendre à bas prix, par NORTH & BROTHERS, 8 sept Enc. Magasins et Commune.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES.

PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT.

MME. P. ARPIN a l'honneur de prévenir les parents [illegible] la rentrée des classes aura lieu le 15 septembre courant.

Elle sera prête dès ce moment à recevoir des demi-pensionnaires, et quelques jours plus tard, elle sera en mesure d'admettre des pensionnaires. 6 sept

TROISIEME LIVRAISON DE **MARTIN, L'ENFANT TROUVE.** PAR E. SUE.

LA 3me Livraison de cet ouvrage est en vente chez VOR HEBERT, 8 sept Libraire, 149, rue de Chartres.

QUATRIEME LIVRAISON DES **MEMOIRES D'UN MEDECIN.**

LA 4me Livraison de cet ouvrage est en vente chez VOR HEBERT, 8 sept Libraire 149 rue de Chartres.

LA société existant sous la raison de Chauvin & Levois est dissoute d'un commun accord à dater du 10 septembre 1846.

Le sieur J. Levois reste seul chargé de la liquidation et continue le même genre d'affaires [illegible] rue de Chartres No. [illegible] raison de J. Levois.

Nouvelle Orléans, 12 septembre 1846.

E. CHAUVIN, 12 sept J. LEVOIS.

PLANCHES! PLANCHES!

500,000 Pieds de planches de pin d'un pouce [illegible] de différentes dimensions, 100,000 pieds de planchayer, toutes préparées [illegible] Nouveau Bassin.

On entreprendra de fournir [illegible] des constructeurs [illegible]

Les personnes qui auront besoin de planches feront bien de venir me voir avant de faire leurs achats.

C. D. BRADFORD, No. 5 Nouveau Bassin.

Le susnommé est agent de plusieurs grands moulins [illegible] des planches brutes ou préparées. Il peut fournir des charpentes de maison, des portes et des fenêtres, ce qui économise de grandes dépenses pour le transport des matériaux et le travail. 12sept

A VENDRE—Un magasin de comestibles au détail, étant bien achalandé. Il est situé à l'encoignure des rues Jackson et des Marais. On en disposera à l'amiable. Aussi une négresse de 25 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse. 12 sept

EN débarquement des navires Berlin et Merchant, et des barques Louisa et Iris:

61 demi barils et 25 barils maquereaux frais No. 2, 5 tambours et 15 caisses morue, 50 caisses poisson dotto, 30 caques saumon No. 1.

60 grosses boîtes de cirage de Mason.

[illegible] sacs et pitres de deux boisseaux et demi.

5 caisses et 10 demi caisses sucre en pain de W[illegible] & Woolsey, 10 dito sucre brisé, 10 do sucre en poudre. En magasin—125 barils farine superfine de Richmond, 1,200 rames papier de paille, [illegible], 30 caisses savon de Livermore No. 1, 25 caisses blanc de baleine de New-Bedford, 75 do de Boston, 15 paniers Champagne, marque de la cie, 16 barils vinaigre, 25 paniers huile d'olive, à vendre par HARROD, DARLING & Co., 12 sep 49 rue Commune.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible] caisses actuellement en débarquement des bricks New Haven et Berlin, et à vendre par G. W. DUNBAR, 30 Douane. 12 sept

BOIS DE CHAUFFAGE, BON MARCHE.

S'ADRESSER à Vor. PERILLIAT, au Vieux Bassin, [illegible] Conde No. 155.

B[illegible] S'A SOULIE, [illegible]

CHAUSSONS DE LAINE.

LES soussignés viennent de recevoir un assortiment de chaussons [illegible] DUFOUR, DURAND & C[illegible]

DIVERS—20 caisses prunes [illegible], 15 caisses sucre de Marseille et de Bordeaux, 20 do eau de fleur d'oranger, 100 do absynthe de Suisse, à Bruneton & Co., 10 do liqueurs assorties de Bordeaux et de M[illegible], 30 barils vin blanc Malaga, [illegible] Bordeaux [illegible] RAYMOND CAHUZAC, 9 sept 34 Vieille Levée.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du Vicksburg et Oswego:

Coton blanc de toutes les qualités	3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4	
Coton écru	do	3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4

Indiennes fonces, nouveaux dessins; Flanelle rouge croisée, do unie, blanche, jaune et verte, [illegible]

Cartes à jouer de toutes les qualités, Bretelles de do, Fil en bobines par 100 et 200 yardes, blanc et en couleur, Epingles, bas et chaussons, &c.

9 sept DAVID & CHAPUS, 93, rue Chartres.

DEPOT DE Dentelles et Rubans, chez DAVID & CHAPUS, 93, rue de Chartres.—Importation de Marchandises Françaises, Anglaises, Allemandes et du Pays. 9 sept

DEMANDE—Trois messieurs désirent trouver trois chambres garnies, dans une famille décente, et aussi près que possible de la rue du Canal. Ils désireraient d'y prendre pension. S'adresser à la poste, lettre adressée à R. No. 45, à la poste.

Offre d'emploi pour un Nègre.

UN nègre de vingt à vingt cinq ans qui pourra offrir de bonnes recommandations, trouvera de l'emploi chez les soussignés, pour le service de leur magasin. Il est nécessaire qu'il soit robuste, et qu'il parle anglais et français. LOREILHE & Co., 7 sep Encoignure Royale et Douane.

ON a besoin dans une Institution à Port Gibson, Miss., d'une dame capable d'enseigner le Français et de démontrer un peu de musique et de peinture. S'adresser franc de port, à M. J. Harvey, Directeur de l'Institution. L'application devra être faite en français et anglais. Les services de cette dame sont réclamés pour commencer le 1er octobre prochain. 31 aout

GOMME blanche triée—10 futailles gomme blanche triée, du Sénégal, en magasin et à vendre par C. DUFOUR, 11 Conti. 8 sept

TRUFFES—En magasin et à vendre par le soussigné:

100 boites truffes pures du Périgord,
200 demi boites do do do
50 boutailles do do do
150 demi do. do do do

8 sept CHS. DUFOUR, 11 Conti.

WHISKEY—150 barils old reserve whiskey, 50 do Monongahela, 30 do Bourbon. Le tout des marques réputées de Marcus Smith Spencer, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 8 sept 11, Conti.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:

2000 boites et 1/2 boites sardines à l'huile, de la marque bien connue, B. Guillon;
300 paniers vin de champagne;
200 caisses liqueurs assorties;
70 do marasquino;
60 do curaçao;
25 do savons de Marseille;
70 barils vin Malaga;
50 caisses vin rouge, des marques St Julien et la Mission.
400 paniers anisettes fine et superfine;
50 demi do guignolet;
24 caisses cerises au jus;
100,000 bouchons, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 8 sept. rue St Louis, No. 90.

EN magasin et à vendre par le soussigné, pour cette diverses factures:

130 barriques vin rouge différentes qualités,
30 demi do do do
50 barils vieux vin blanc Haut Sauterne,
200 caisses vin rouge Haut Brion, Latour, Gruau La rose, Lafitte et Margaux,
20 caisses vieux vin blanc Haut Sauterne 1825,
100 caisses vieux vin Chambertin,
20 paniers huile d'olive, marque Plagnol,
300 demi boites sardines à l'huile. C. DUFOUR, 8 sept 11 Conti.

VIN de Bergasse—50 barriques en débarquement du navire Diogenes, à vendre par les soussignés, J. F. BERCIER & Co., 5 sept 54, Vieille Levée.

VINS de Bordeaux—50 barriques Pauillac Médoc, 25 barils Sauterne, reçus par le navire Thracian, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 5 sept 54, Vieille Levée.

REÇU par le navire Thracian—50 barriques vin rouge de choix, marque Brankfort, à vendre à $45 la barrique. On ne pourrait trouver ailleurs ce vin à moins de $50. Les personnes qui désirent avoir du vin de choix peuvent venir le goûter et juger par elles mêmes.

Reçu par le navire Diogenes, cinquante barriques vin de Bedford, et 100 paniers huile de Plagnol.

5 sept D. LANATA, No. 10, rue Jefferson.

LES soussigné offre à vendre les articles suivants importés directement de Bordeaux, de Marseille et de New-York:

50 barriques vin rouge de Bordeaux.
50 do do Marseille.
25 tierçons vin blanc.
2 pipes genièvre de Hollande.
10 barils vieux Monongahela Whiskey.
50 quarts vin de Porto.
75 do vin de Madere.
20 barils vieux Madere.
100 caisses vin de Bordeaux.
50 do Chateau Lafitte.
45 do Chateau Latour.
75 do liqueurs assorties.
50 caisses Curaçao.
45 do Absynthe.
40 caisses marasquino.
50 do Huile d'olive.
25 milliers bouchons.
4 demi pipes eau de vie Pelvoisin.
4 demi pipes eau de vie A. Seignette.

A vendre par P. LONGIS, 7 sept No. 116 rue Royale.

A VENDRE au débarquement du navire Thracian de Bordeaux, par les soussignés, les vins ci-après, qu'ils recommandent particulièrement aux familles:

35 barriques vin rouge, Bosoy côte rotie—1844,
32 do do St-Emilion—1844,
7 do do Vieux Chateau-Margaux—1844,
30 barils vin blanc, Haut-Sauterne et Barsac.

LOREILHE & Co., 5 sept. Encoignure Royale et Douane.

EN débarquement du navire Diogenes, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:

100 barriques vin Bergasse.
30 paniers d'huile de J. Plagnol.

4 sept.—1m. C. M. LUCAS, 28, Bienville.